

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27 Membres présents : 20 Suffrages exprimés: 24



Mise en ligne le 1^{er} juillet 2023

Délibération N° 2023-80 Conseil Municipal du 29 Juin 2023

DATE DE CONVOCATION: 23 JUIN 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER -M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE -M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. PILLARD-CLÉMENTEL -S. DELIMOGES - S. BUTET - P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXERCICE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 2023-25 du Conseil Municipal du 22 mars 2023 portant sur le vote du budget primitif 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT que le centre Communal d'Action Social sollicite une subvention pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, PAR 24 VOIX POUR :

- D'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2023 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE